



Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2021

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis municipal n° 3/2021 sur les comptes de l'exercice 2020 – rapport de la Commission – débat – décision.
5. Préavis municipal n° 4/2021 sur le nouveau règlement du SDIS – rapport de la Commission – débat – décision.
6. Préavis municipal n° 5/2021 sur la modification du règlement des sépultures et du cimetière – rapport de la Commission – débat – décision.
7. Communication de la Municipalité.
8. Interventions individuelles.

Le Président, M. Raymond Morel souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Général et ouvre la séance à 20h16.

Remarque :

La secrétaire Mme Leila Jörg sera remplacée par Mme Michèle Gendroz, avec accord préalable de Monsieur le Préfet.

Point 1 : Appel

Sont excusés : Mesdames Patricia Cartier, Leila Jörg et Danielle Roulier, ainsi que Messieurs Freddy Christin, Didier Peguiron, Pierre-André Peguiron et Stéphane Roulier.

Absents : Mesdames Janine Peguiron, Arlette Pichonnaz, Dominique Rateau-Montilla et Nathalie Woëts, ainsi que Messieurs Jean-Marc Ballif, Samson Overney et Charly-John Roulier.

32 membres du Conseil Général sont présents sur 46. Le quorum est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Demande d'acceptation du procès-verbal du 22 mars 2021.

Acceptation : 29

Abstention : 2

Le procès-verbal du 22 mars 2021 est accepté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres

Assermentation de Mme Catherine Burgy et de M. Henri Burgy.

Lecture du serment par M. Raymond Morel, Président.

Acquiescement par un « je le promets » par Mme Catherine Burgy et M. Henri Burgy.

Le nombre de membres du CG est porté à 48, 34 sont présents.

Point 4 : Préavis municipal n° 3/2021 – Comptes de l'exercice 2020

La parole est donnée à Mme Fabiola John, boursière qui explique les principales différences entre les montants budgétisés pour l'exercice 2020 et les montants effectifs à la fin de l'exercice 2020.

Les comptes se soldent par un excédent de recettes de CHF. 54'126.39 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 16'411.

Cette différence s'explique notamment par :

- Des charges inférieures par rapport aux charges budgétées de :
 - CHF. 19'000.- pour l'entretien des forêts (Ch. De la Campanne travaux non effectués).
 - CHF. 26'000.- pour la facture sociale (montant à recevoir estimé selon décompte provisoire 2020).
 - CHF. 13'000.- pour la participation Rymaje et Faje.
- Par des charges supérieures par rapport aux charges budgétées de :
 - CHF. 3'600.- pour les frais d'écolage.

La parole est donnée au syndic, M. Frédéric Leu. Il rappelle que la pandémie de Covid 19 a entraîné une grande diminution des activités communales et informe que les comptes 2020 ont été révisés par la fiduciaire FIPROM en date du 23 avril 2021 et que le rapport de révision a été transmis à la commission de gestion le 20 mai 2021. Le syndic lit le préavis n°3/2021, recommandant d'approuver les comptes communaux et le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020, et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Le président remercie la boursière et le syndic pour leurs explications et demande à l'assemblée si elle a des questions.

M. Willy Dutoit demande pourquoi la commune a mandaté une fiduciaire.

Le syndic lui répond que c'était uniquement pour s'assurer que tout était en ordre, qu'aucun contrat permanent n'a été conclu avec cette société.

Il n'y a plus de question.

La parole est donnée à M. Willy Gendroz, président de la commission de gestion. Il remercie la boursière et le syndic de leurs explications. Il souligne que toutes les questions de la commission ont trouvé des réponses satisfaisantes et félicite pour le soin apporté à la gestion des comptes. Il lit le rapport de la commission de gestion qui recommande d'approuver le préavis tel qu'il a été présenté.

Mise en votation :

Le préavis municipal n° 3/2021 sur les comptes de l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 5 : Préavis municipal n° 4/2021 sur le nouveau règlement du SDIS.

Le président donne la parole à M. Alexandre Jörg, municipal. Il explique que depuis la création du SDIS en 2013, Yverdon-les-Bains a la majorité au CoDir, mais qu'une promesse avait été faite de revoir cette majorité lorsque l'Association se serait stabilisée en termes de nombre de communes adhérentes, ce qui est maintenant d'actualité. Yverdon-les-Bains passera ainsi à 3 sièges et ne paiera plus les CHF 10.- supplémentaires par habitant. Ceux-ci seront répartis entre les différentes communes, à savoir CHF 5.80 par habitant pour toutes les autres communes.

La réforme du règlement du SDIS a aussi pour but de permettre aux 40 communes membres de mettre en place un groupe de jeunes sapeurs-pompiers. Actuellement, ceci n'est possible que pour 10 communes en passant par des associations privées. Pour le moment Cuarny n'a aucun jeune intéressé mais pourra s'inscrire en cas de demande.

Le nouveau règlement permettra également d'intégrer la police du feu comme but optionnel, ainsi les communes membres auront le choix de décider si elles adhèrent ou non à ce but afin de pouvoir bénéficier des compétences reconnues de la police du feu intégrées au SDIS. Jusque-là, la police du feu était financée uniquement par Yverdon-les-Bains et n'apparaissait pas dans les comptes du SDIS bien que ce service soit effectué par des sapeurs-pompiers effectifs du SDIS.

M. Alexandre Jörg rapporte également que l'ECA exige que l'Association change de nom afin de refléter les trois buts principaux du service pompier, elle sera renommée : « Association de prévention et défense incendie et secours régionale du Nord vaudois ». Le SDIS existera toujours, ainsi le logo pourra être conservé.

M. Alexandre Jörg qui ajoute que si les communes acceptent les nouveaux statuts, le conseil d'état doit l'adopter avant qu'il entre en vigueur.

Le président le remercie pour ses explications et demande aux conseillers et conseillère leurs éventuelles questions.

Mme Ariane Briand demande si une commune qui veut faire partie de la police devra payer un supplément.

M. Alexandre Jörg lui répond qu'effectivement, elle devra payer le montant demandé.

Mme Ariane Briand demande, puisqu'actuellement le préavis porte sur le nouveau règlement, s'il faudra que la commune s'inscrive pour les jeunes sapeurs-pompiers.

M. Alexandre Jörg répond que tant qu'il n'y a pas de demande, la commune n'aura pas besoin de s'inscrire, mais qu'elle peut en faire la demande en cas de besoin.

Il n'y a plus de question.

La parole est donnée à M. Pascal Schmidt, président de la commission permanente, qui lit le rapport de la commission. Celui-ci recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mise en votation du préavis avec les articles suivants :

Article 1 : Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'État.

Acceptations : 33

Abstention : 1

Point 6 : Préavis municipal n° 5/2021 sur la modification du règlement des sépultures et du cimetière

Le Président donne la parole à Mme Katia Gendroz municipale. Elle explique que pour donner suite aux interpellations de citoyens qui souhaitent bénéficier d'une durée de concession allongée ainsi que de tarifs plus avantageux pour les inscriptions sur les niches du columbarium, la Municipalité s'est penchée sur un nouveau règlement des sépultures et du cimetière.

Les modifications principales sont :

- La durée pour les tombes de corps pour adultes et enfants ainsi que celle pour les tombes en ligne passerait à une durée minimale de 25ans, non renouvelable. Le règlement actuel prévoit que ces durées soient de 25ans non renouvelable.
- Les époux, les conjoints et les enfants également pourront demander un renouvellement d'une concession au columbarium pour 20ans, celle-ci devra être accordée par l'Autorité communale et le paiement sera d'une demi-taxe de la concession. Le règlement actuel ne comprend pas les enfants et prévoit un paiement de la même taxe que la concession initiale.
- La taxe d'inhumation pour les personnes décédées ou domiciliées hors du territoire de Cuarny passerait à CHF 600.- au lieu de CHF 500.-.
- Les inscriptions sur la pierre des niches du columbarium seraient en lettres gravées et peintes de couleur beige. Le règlement actuel les prévoit en lettre de bronze, collées.

Le président remercie Katia Gendroz et donne la parole aux conseillers et conseillères pour leurs éventuelles questions.

M. Pierre Briand demande clarification des différences au sujet de la durée des tombes.

Mme Katia Gendroz explique qu'actuellement il y a des tombes qui sont là depuis plus de 25ans alors que le règlement stipule que la durée est de 25ans, ainsi le nouveau règlement serait plus adapté à la réalité.

Il n'y a plus de question.

Le président passe la parole à M. Pascal Schmidt, président de la commission permanente qui lit le rapport de la commission. Celui-ci recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Mise en votation des modifications apportées au Règlement des sépultures et du cimetière ainsi que son annexe telles que présentées :

Accepté à l'unanimité.

Point 7 : Communication de la Municipalité.

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité.

M. François Capt informe de la mise en place de deux système tri-flash et d'un radar. Ce dernier sera déplacé toutes les 4-6 semaines afin d'éviter un effet d'habitude et ainsi permettre une plus grande sécurité pour les enfants se rendant sur le chemin de l'école et pour les habitants de Cuarny.

La dalle de l'ancienne ciblerie a été démontée, les fondements sont restés afin d'empêcher le talus de glisser. Le syndic informe que CHF 8000.- de subside supplémentaire vont être touchés puisqu'une 5ème cible (zone polluée) a été découverte. Le coût total est de CHF 82'000.-, moins CHF 40'000 de subside, il reste CHF 42'000 à payer, divisés entre les communes de Pomy et Cuarny, soit CHF 21'000 chacune.

M. Jean-Luc Roulier informe que la salle triple du collège d'Yvonand est prévue pour 2022 et qu'il faudra s'attendre à beaucoup de passage de camions. Il y aura également 6 classes en porte à cabine.

Mme Katia Gendroz remercie les conseillers et conseillères ainsi que ses collègues de la Municipalité, de la bonne entente et de la confiance témoignée ces 16 dernières années. Elle s'estime heureuse d'avoir pu participer à l'élaboration et l'exécution de divers projets, entre autres, la création du jardin du souvenir, la rénovation du congélateur communal ou plus récemment la rénovation de la place de jeu. De plus, elle avoue avoir été fière d'être la première femme municipale et est enchantée qu'il y ait de la relève. Elle souhaite le meilleur à la nouvelle Municipalité.

M. Jean-Luc Roulier termine 8 années de Municipalité, après 18ans de présidence au Conseil Général. Il juge que d'avoir pu faire partie du législatif et de l'exécutif d'un village est une belle expérience. Les sources l'auront bien occupé au long de son mandat et bien qu'il reste beaucoup de chose à faire, il décide de faire une pause politique pour se consacrer à ses activités professionnelles qui prennent de l'ampleur. Il remercie les membres du Conseil Général et la Municipalité pour leur confiance et souhaite une belle continuation à la nouvelle Municipalité.

M. Frédéric Leu, profite de cette fin de législature pour rappeler non-exhaustivement ce qui a été accompli ces 5 dernières années comme l'abri du Montélaz, l'abri de la fontaine, la mise à niveau de la STEP, ... et mentionne les futurs projets à venir comme le manuel d'auto-contrôle de l'eau, la refonte complète du site internet, la suite de la remise à niveau de la STEP. Il avoue qu'il y aura « du pain sur la planche ».

Le président reprend la parole et remercie la Municipalité en soulignant à quel point il est précieux de pouvoir compter sur des personnes comme elles.

Point 8 : Interventions individuelles.

Le président passe la parole aux conseillers et conseillères.

M. Pierre-Alain Roulier demande comment se passera le souper de fin de législature.

Le syndic lui répond qu'il sera tributaire de ce qui se passera pour la suite, à cause de la Covid, mais qu'un panier rempli de victuailles est prévu.

Il n'y a plus d'intervention.

Le président remercie les membres du Conseil Général et la Municipalité de s'être déplacés et clôture la séance à 21h31.

Pour le Bureau du Conseil Général

Le président

La secrétaire

Raymond Morel

Michèle Gendroz